Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211109-CP_20211109_036-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 12/11/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

OJ N° 036 - Habitat et Politique de la Ville.
Fonds de Solidarité pour le Logement. Participation au titre de l'année 2021.

Date de la convocation : 3 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°14) ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno (jusqu'à l'OJ N°13) ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°4).

ABSENTS OU EXCUSES :
BACH Fabrice-Sébastien ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; FOURNIER Jean-Louis ; LACASSAGNE Alain ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LAUQUÉ Christine ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; SERVAIS Florence.

PROCURATIONS :
BURRE-CASSOU Marie-Pierre à BOUR Alexandra (à compter de l'OJ N°15) ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à CHAZOUILLERES Edouard ; FOURNIER Jean-Louis à LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain à ETCHEGARAY Jean-René (à compter de l'OJ N°13) ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre à OLIVE Claude ; LAUQUÉ Christine à ERREMUNDEGUY Joseba (à compter de l'OJ N°5).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211109-CP_20211109_036-DE

OJ N° 036 - Habitat et Politique de la Ville.
Fonds de Solidarité pour le Logement. Participation au titre de l'année 2021.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN

Mes chers collègues,

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Plus Défavorisés (PDALHPD) dont l'élaboration et le pilotage relèvent des compétences de l'Etat et du Département.

Le nouveau PDALHPD pour la période 2018-2023, arrêté par le Préfet et le Président du Conseil Départemental le 14 février 2019, conserve le fonctionnement antérieur du FSL.

Le FSL a pour objectif d'apporter une aide financière aux ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou à s'y maintenir, ou pour couvrir certaines charges, en particulier d'énergie. Il concerne principalement des ménages logés dans le parc privé, du fait d'une insuffisance de logements sociaux à loyers modérés et d'un marché extrêmement tendu pour ces populations, en particulier sur le littoral basque.

Depuis la loi Libertés et Responsabilités locales de 2004, la compétence FSL a été transférée aux Départements. Les contributions des personnes morales associées, dont font partie les EPCI et les communes, relèvent d'un acte volontaire.

En 2000, lors de la création de la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, les communes ont décidé de lui confier les versements au FSL qu'elles assuraient jusqu'alors, tout en gardant la gestion sociale du dispositif assuré par leur CCAS respectif.

À la suite de la création, en 2005, par le Département du nouveau dispositif FSL, la Communauté d'Agglomération a décidé de maintenir sa contribution dans une démarche de solidarité départementale, préférant cette option à la création d'un FSL intercommunal comme le lui permettait la loi de 2004.

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le Conseil communautaire a décidé de maintenir la participation au FSL à un montant équivalent à celui de l'Agglomération Côte Basque-Adour, soit une somme de 84 433 €.

Pour 2021, le Département des Pyrénées-Atlantiques sollicite de la Communauté d'Agglomération une participation d'un montant identique de 84 433 € dont :

- 44 750 € au titre du logement ;
- 39 683 € au titre de l'énergie.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Le Conseil permanent est invité à attribuer au Fonds de Solidarité pour le Logement, au titre de l'année 2021, une participation à hauteur de 84 433 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – Chapitre 65 – Nature 65733.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, sur présentation du bilan d'activité et du bilan financier 2021 correspondants.

Envoyé en préfecture le 12/11/2021
Reçu en préfecture le 12/11/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20211109-CP_20211109_036-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votant : 1 (BARANTHOL Jean-Marc)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 12/11/2021
Qualité : Directeur général des services